

## L'HISTOIRE DU JOUR Giscard emballe Dauphine

« Ça va, c'est pas trop dur par terre ? » De son éternel chuintement, flatté et ému, Valéry Giscard d'Estaing, 88 ans, s'inquiète du confort des étudiants qui, ce mardi 7 octobre, n'ont pas trouvé de siège parmi les 800 places de l'amphi n° 8 bondé de l'université Dauphine, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris. « Même pour la visite de Nathalie Kosciusko-Morizet et d'Anne Hidalgo, il n'y avait pas autant de monde », s'ébaubit Marion Prieur, membre de Dauphine Discussions Débats (DDD), l'organisation à l'origine de la visite de « VGE » dans la faculté. « C'est pas tous les jours qu'on reçoit un ancien président de la République », explique Paul-Eloi Piat, en master d'ingénierie financière.

### PEU D'ÉTUDIANTS ONT LU LE LIVRE DE L'EX- PRÉSIDENT. MAIS TOUS VEULENT VOIR COMMENT IL VA LEUR VENDRE L'EUROPE

Rares sont ceux qui ont lu le livre *Europa* (éditions XO, 192 p., 16,90 €) de celui qui fut l'un des grands architectes de la construction européenne, mais tous attendent de voir comment VGE peut leur vendre l'Europe. L'octogénaire a le pas ralenti mais l'œil frise toujours lorsqu'il détaille à Chloé, jolie blonde présidente de DDD, son plan pour faire renaître une Europe meurtrie et mal aimée. Conscient du défi, celui qui avait dit « au revoir » aux Français en 1981 évite d'entrer dans une cuisine complexe. Il ne fait qu'effleurer son idée d'un directeur européen, évoque la nécessaire harmonisation fiscale et budgétaire, puis résume : le monde change, « il faut un "pays émergent" en Europe ».

Ce pays, ce sera « Europa », une Europe réduite à une douzaine d'États qui auront vraiment envie du projet. Celui qui, pour soutenir l'adhésion de la Grèce à l'UE, avait dit « On ne ferme pas la porte à Platon ! », reconnaît quelques erreurs de trajectoire...

Cette nouvelle génération, il en est sûr, achèvera son grand-œuvre entamé avec son compère le social-démocrate Helmut Schmidt, ancien chancelier de RFA. « Nous avons connu la guerre, nous avons fait l'Europe pour la paix. Vous avez connu la crise, vous ferez l'Europe pour la puissance économique », dit-il. « Il a été super », conclut Paul-Eloi Piat. ■

CLAIRE GATINOIS

## Le PRG divisé sur son maintien au gouvernement

Battu aux sénatoriales, Jean-Michel Baylet, le président du parti, se dit prêt à la rupture. Mais sa position ne fait pas l'unanimité

### « J'ai dit au président que le parti était très remonté »

JEAN-MICHEL BAYLET  
président du Parti radical  
de gauche

Les radicaux de gauche sont en colère et tiennent à le faire savoir en haut lieu. Leur président, Jean-Michel Baylet, a rencontré successivement François Hollande et Manuel Valls, mardi 7 octobre, pour leur exposer ses griefs. Dernière formation, avec le PS, à siéger au gouvernement, avec trois ministres au total, le PRG se plaint du comportement « méprisant » de son allié et menace de désertir les rangs de la majorité. « J'ai dit au président que le parti était très remonté », explique M. Baylet au *Monde*. Cela fait deux ans que nous ne sommes pas associés aux décisions, et que le contrat politique et électoral n'est pas respecté. Dans ces conditions-là, pourquoi resterions-nous ? Le patron des radicaux assure que le chef de l'État s'est montré « très préoccupé » par ses propos.

Cette éruption est due aux résultats catastrophiques des radicaux de gauche aux élections sénatoriales. Ils ont perdu quatre sénateurs, dont M. Baylet, battu dans le Tarn-et-Garonne par une dissidence dans son propre camp. La situation personnelle du président du PRG est une donnée importante du problème. Même s'il garde encore la main sur *La Dépêche du Midi* et sur le conseil gé-

ral, dont il est président, il se retrouve contesté à la fois dans sa région et dans son parti.

Certains, au sein du parti, voyant la statue du commandeur vaciller, en profiteraient bien pour finir de la déboulonner. Du côté de M. Baylet, on soupçonne volontiers Thierry Braillard, le secrétaire d'État aux sports, de caresser un tel espoir. Dans l'entourage de ce dernier, l'on estime surtout que les désaccords avec le PS sur la ligne politique sont maigres et certainement pas de nature à provoquer un schisme. « Il y a une colère impulsive de M. Baylet due à sa situation électorale », balaie-t-on, tout en affirmant que M. Braillard sera solidaire de son parti si celui-ci devait quitter le gouvernement.

Pour sa part, M. Baylet réfute tout mélange entre la situation du PRG et son cas personnel. « Une

grande majorité du parti est actuellement en faveur du départ du gouvernement », assure-t-il. Un certain nombre de cadres évoquent le malaise ambiant et la lassitude de toujours jouer le rôle des bons élèves du quinquennat. « On a été très polis avec les socialistes depuis des années, on a accepté de renoncer à une partie de nos idées, et, au final, on a disparu de l'échiquier politique », regrette un pilier du parti, qui prône une réorientation stratégique. Parmi les revendications balayées par la majorité, la renégociation de la réforme territoriale et la question du nombre de départements ruraux conservés passent difficilement.

#### Nuance sémantique

Pour redéfinir la ligne par rapport au PS, le PRG a trouvé un nouveau mot : l'« autonomie ». Qui n'est pas l'indépendance. Une nuance sémantique qui n'aura échappé à personne dans ce parti dont la Corse est une des bases électorales. Car M. Baylet lui-même concède être proche de la ligne de Manuel Valls en matière d'économie. Difficile dans ces conditions de sortir sur le prétexte d'un désaccord politique.

Au PS, on peine à évaluer le sérieux de la menace. Beaucoup de cadres pensent en réalité que leurs alliés n'ont de radicaux que le nom et que, fidèles à leur réputation de parti d'élus, ils seront toujours prêts à tout pour un bon compromis électoral. Jean-Michel Baylet, qui accuse la Rue de Solferino de ne pas avoir fait appliquer les accords sur le terrain lors des sénatoriales, estime néanmoins que la confiance est rompue. Il attend un geste fort de la part de l'exécutif. Avant le comité directeur du parti, qui se réunit le 17 octobre, le bureau national pourrait arriver à la conclusion, dès mercredi soir, qu'il faut « sortir du gouvernement, sauf si... ». Avec le PRG, il y a toujours un espace pour la négociation. ■

NICOLAS CHAPUIS

### Un rôle déterminant à l'Assemblée

À l'issue des sénatoriales du 28 septembre, le groupe Rassemblement démocratique et social européen, où les radicaux de gauche sont largement majoritaires, est passé de 19 à 13 membres. En revanche, à l'Assemblée, avec ses 17 élus, le groupe Radical, républicain, démocrate et progressiste a une place déterminante. Alors que le PS n'a qu'une très courte majorité, la fronde interne d'une partie de ses députés rend le rôle des radicaux de gauche déterminants dans l'équilibre parlementaire. Pour le vote de ses textes budgétaires, Manuel Valls a intérêt à choyer les élus du PRG qui lui ont accordé leur confiance après le discours de politique générale du 16 septembre. Les députés radicaux de gauche sont d'ailleurs globalement opposés à une sortie du gouvernement. Mais ils ont prévenu que leur soutien ne serait pas automatique, et le premier ministre devra composer avec leurs réticences pour faire passer la réforme territoriale.

PARITÉ  
**Election des présidents de commission du**  
Pour la première fois de la V<sup>e</sup> République, une femme va devenir, mercredi 14 octobre, présidente de la commission des finances, s'au renouvellement prévu du 28 septembre. Elue Puy-de-Dôme après un maire interne (face à N. Bricq), Michèle André sera nommée mercredi Jean-Pierre Raffarin (U. Vienne), candidat malheureux au « Plateau », devrait être la commission des affaires étrangères. Philippe Baudouin (Manche), secrétaire général de l'Elysée sous Jacques Chirac, devrait présider celle de

ÉNERGIES  
**Nouvel objectif de la consommation**  
Au troisième jour de la conférence, et sans même avoir adopté le premier des articles du projet de loi sur la transition énergétique, les députés ont voté, mardi 7 octobre, un amendement fixant un nouvel objectif intermédiaire de réduction de la consommation énergétique finale de 20 % par rapport à 2012 d'ici à 2030. Le texte ne prévoit initialement qu'un objectif de moins 50 % en 2050, cet objectif intermédiaire était révisé par de nombreuses associations écologistes.

FRONDES  
**Socialistes et écologistes fourbissent leur arm**  
En prévisions des examens des textes du budget et de la réforme territoriale, deux groupes ont rassemblé, mardi soir, des élus de gauche : les socialistes et les écologistes. D'un côté, des députés responsables de la région Nord-Pas-de-Calais ont parlé de la nouvelle carte de France en présence du ministre de l'Énergie, Patrick Kanner, et du maire PS de Lille, Martin Aubry, opposée à la fusion avec la Picardie. De l'autre, des députés écologistes avaient répondu à l'invitation à dîner de quelques « frondeurs » socialistes pour discuter d'une éventuelle bataille commune sur le budget.

**OSP PUBLICATIONS JUDICIAIRES**  
01.49.04.01.85 - annonces@osp.fr

Par un arrêt en date du 16 MAI 2014, la Cour d'Appel de Paris Pôle 5 chambre 2 a rendu la décision suivante :

- Déclare recevable l'appel de la société GROUPE RANDSTAD FRANCE ;
- Dit n'y avoir lieu à rejet ou à restitution de pièces ;
- Infirme le jugement rendu entre les parties le 12 juillet 2011 par le Tribunal de Grande Instance de Bobigny sauf en ce qu'il a déclaré la société SYNERGIE déchue de ses droits sur la marque « CARRÉ ROUGE » déposée le 1<sup>er</sup> avril 1992, à l'INPI, et enregistrée sous le n° 92 413 073 en classes 35 et 41 ; Y ajoutant et statuant à nouveau ;
- Prononce la déchéance des droits de la société SYNERGIE sur la marque « CARRÉ ROUGE » n° 92 413 073 pour l'ensemble des produits et services visés au dépôt, et ce à compter du 12 mars 2010 ;
- Dit que la présente décision sera transcrite à l'Institut National de la Propriété Industrielle par le Greffier préalablement requis par la partie la plus diligente aux fins d'inscription au Registre National des Marques ;
- Déboute la société SYNERGIE de l'ensemble de ses demandes formées à l'encontre de la société GROUPE RANDSTAD FRANCE ;
- Rejette les demandes de dommages-intérêts formées par la société GROUPE RANDSTAD FRANCE ;
- Autorise la société GROUPE RANDSTAD FRANCE à faire publier le dispositif de la présente décision dans trois journaux ou périodiques de son choix et à ses frais sans que le coût de chacune des insertions ne dépasse la somme de 4.500 euros hors taxes ;
- Condamne la société SYNERGIE à payer à la société GROUPE RANDSTAD FRANCE la somme de 10.000 euros au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile ;
- Condamne la société SYNERGIE aux entiers dépens qui seront recouverts conformément aux dispositions de l'article 699 du Code de Procédure Civile.

